



HAL
open science

Homme, sociétés, risques, territoire

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Homme, sociétés, risques, territoire. 2016, Normandie Université, Université de Caen Normandie - UNICAEN, Université du Havre, Université de Rouen. hceres-02042226

HAL Id: hceres-02042226

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042226v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 556 Homme Sociétés Risques Territoire

- Normandie Université
- Université de Rouen
- Université de Caen Basse-Normandie – UCBN
- Université du Havre

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Françoise Lartillot, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Françoise LARTILLOT, Université de Lorraine

Experts :

Mme Angelina ALEKSANDROVA, Université de Strasbourg

M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est

Mme Nathalie DESSENS, Université Toulouse - Jean Jaurès

M. André ROBERT, Université Lyon 2

Délégué scientifique du HCERES :

M. Christian BOIX

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Homme, Sociétés, Risques, Territoire* (ED HSRT, n° 556) a été portée jusqu'au 1er janvier 2015 par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie Université, ayant statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) et regroupant trois Universités (Caen, Le Havre, Rouen) et deux Écoles d'Ingénieurs (ENSICAEN et INSA Rouen), et depuis cette date par la Communauté d'Universités et d'Etablissements (ComUE) Normandie Université, comprenant les mêmes acteurs auxquels s'est adjointe l'École d'Architecture de Normandie (ENSA).

Son centre névralgique actuel est à Caen, mais il sera transféré à Rouen pour la prochaine mandature, suivant un accord permettant de respecter l'équilibre entre les trois sites porteurs.

L'ED regroupe 15 unités de recherche rattachées aux trois sites. Pour l'Université de Rouen, on compte 6 laboratoires : DYSOLA EA 4701, CIVIIC EA 2657, CETAPS EA 3832, Psy-NCA EA 4700, IDEES UMR 6266, ICONES EA 4699. Pour l'Université de CAEN, on compte 8 laboratoires : CERReV EA 3918, CERSE EA 965, CesamS EA 4260, ESO-Caen UMR 6590, Neuropsychologie et Neuroanatomie Fonctionnelle de la Mémoire Humaine U 1077 (également rattachée à l'EPHE), IDEES-Caen UMR 6266, LETG-Caen UMR 6554, PALM EA 4649. Pour l'Université du Havre : une branche de l'UMR 6266 (IDEES).

Le périmètre thématique découle du champ d'études des laboratoires (sport, éducation, sociologie, psychologie) donc des domaines Sciences Humaines et Sociales, SHS 2, 3, et 4 ainsi regroupés.

L'école doctorale avait aussi l'intention de prendre appui sur la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) Normandie qui était en projet de construction lors du dernier dépôt de projet, mais celle-ci n'ayant pas vu le jour, cette interaction n'a pas pu se concrétiser.

L'ED fait partie du Collège des Ecoles Doctorales (CED), qui regroupe toutes les ED normandes. Il est prévu un élargissement des compétences du CED (en particulier pour l'attribution des allocations et l'imputation du budget). Pour le quinquennal passé, le budget est alloué par chacune des universités de la ComUE et se monte au total à 31500 euros dont l'usage est diversement déterminé suivant les sites.

L'ED rassemble 225 Enseignants-Chercheurs dont 96 Habilités à Diriger les Recherches (HDR) et 7 HDR émérites, 319 Doctorants inscrits en 2014-2015. Elle a organisé 217 soutenances pour la période 2010-2015. Elle présente une moyenne de 3 doctorants encadrés par HDR, avec un maximum de 12 pour l'un d'entre eux. La durée moyenne des thèses est de 61,4 mois et diminue progressivement.

Elle dispose d'un Conseil conforme à l'arrêté de 2006 qu'elle réunit, trois fois par an, une fois par site, avec visio-conférence pour les autres sites ainsi que des conseils de site qui prennent les décisions les plus urgentes ou factuelles, ne réclamant pas d'interaction avec la direction de l'école doctorale. Elle dispose de trois secrétariats partagés et chacun à temps partiel (un par site). Elle dispose de locaux partagés avec la MRSH à Caen et avec l'Institut de Recherches Interdisciplinaires Homme et Société (IRIHS) à Rouen.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'école doctorale est dotée d'un conseil dont la composition est conforme aux préconisations de l'arrêté de 2006. Elle s'est dotée d'une direction tripartite comportant le directeur de l'ED et deux directeurs adjoints, relevant chacun de l'un des deux autres sites et ne siégeant toutefois pas au titre de son appartenance à un laboratoire. Douze des quinze laboratoires sont ensuite représentés de manière tournante, 5 doctorants élus pour un an, 4 représentants de la société civile. Le conseil comporte en outre des « personnalités compétentes » représentant les domaines extérieurs à l'école

doctorale. Le conseil se réunit 3 à 4 fois par an, ce qui est une moyenne honnête. Il traite de la « doctrine de fonctionnement de l'école doctorale » (comme il est dit dans le dossier), à savoir des éléments stratégiques tels que durée des thèses, limitation du nombre de thèses encadrées, validation du classement des dossiers de candidatures aux allocations (tel que proposé par une commission séparée). Les comptes rendus figurent sur le site. Les autres décisions telles que répartition des aides à la mobilité, soutien à des manifestations de doctorants, etc., sont prises par le conseil de site.

Chaque site dispose d'un secrétariat partagé, pour Rouen et Caen avec l'école doctorale 558 Histoire Mémoire Patrimoine Langage (HMPL) et avec une UMR pour le Havre. Ce secrétariat dispose d'un bureau identifié sur chaque site. D'autres locaux sont mis à disposition à Caen par la MRSH, à Rouen par l'IRIHS, ces locaux n'étant pas dédiés véritablement aux travaux de l'école doctorale. Au Havre, les doctorants disposent d'un espace dans le pôle de recherche en sciences humaines. La dotation de l'école doctorale résulte de l'addition de moyens mis à disposition par les établissements : il s'agit de 31500 euros, dont 15000 respectivement mis à disposition par Rouen et Caen et de 1500 euros par Le Havre. La répartition en postes budgétaires a été définie de manière moins politique qu'empirique.

L'école doctorale est dotée d'un site Web fonctionnel et clair, affichant les comptes rendus du conseil, les événements majeurs mis en place par l'école doctorale, les formulaires pour les aides à la mobilité. Le moyen de communication privilégié consiste à adresser des mails via des listes de diffusion auprès des destinataires (doctorants, directeurs de laboratoire, ou toute personne manifestant un intérêt). Cependant pour des raisons techniques non imputables à l'ED, ces listes fonctionnent par site et alourdissent la circulation de l'information (puisque'il incombe aux secrétariats de relayer les messages de site en site le cas échéant). Les doctorants ne semblent pas s'être véritablement comparés des informations présentes sur le site web ou adressées temporairement par l'école doctorale.

Les sujets de doctorat sont définis par le directeur de thèse et la direction de l'unité de recherche en interaction avec le doctorant, sans intervention de l'école doctorale, sauf exception. L'école doctorale n'a pas mis en place de procédure de recrutement spécifique et n'exige pas, par exemple, de note minimale au master pour autoriser une inscription. L'inscription en doctorat est soumise à la signature d'une charte des thèses, élaborée à l'échelon de la ComUE et identique pour toutes les ED relevant de son périmètre.

Il ressort clairement du dossier et des entretiens avec les doctorants que l'école doctorale a mené une politique volontariste en ce qui concerne le nombre de thèses financées, la durée des thèses ou les publications des doctorants. Il y a eu entre 100 et 110 thèses financées recensées sur une année, ce qui paraît un chiffre correct en SHS ; on dénombre également un certain nombre d'enseignants inscrits en thèse (entre 60 et 70) mais restent entre 140 et 160 doctorants non financés sur une année, ce qui est assez important. Parmi les thèses financées, on compte en premier lieu les contrats doctoraux (de 6 à 8 par an) ; les contrats régions sont fléchés dans des disciplines plutôt non-SHS, néanmoins l'unité en a décroché 10 sur la période (pour 160 contrats sur quatre ans) pour la région Haute Normandie, et 1 ou 2 contrats par an pour la région Basse Normandie (sur 10 par an). On compte en outre 19 bourses de gouvernements par an, et sur la période de l'évaluation, 2 bourses handicap, 9 bourses de fondation, 4 CIFRE, ce qui témoigne d'un beau dynamisme. Le bouclage des thèses est favorisé par des contrats ATER (temps plein sur un an, sur six mois ou mi-temps), et dans de très rares cas, des doctorants enseignant dans le secondaire obtiennent une décharge pour terminer leur thèse.

Les spécialités représentées dans l'école doctorale et correspondant aux champs du sport, de l'éducation, de la sociologie et de la psychologie entrent en résonance avec les mots clefs affichés pour nommer l'école doctorale *Homme, Sociétés, Risques, Territoire*. Toutefois, les échanges entre les unités et l'école doctorale ne conduisent pas à l'élaboration d'une véritable offre de formation identifiable au niveau de l'école doctorale.

Les interactions avec le collège doctoral paraissent surtout se faire sur la base d'une délégation des missions de l'école doctorale en termes de formation ou de suivi d'insertion des docteurs.

Il y a donc une politique de site et une interaction avec la région (pour l'attribution de certains contrats), toutefois cette politique de site semble conduire au morcellement des actions de l'école doctorale.

Les chiffres témoignent d'une certaine ouverture nationale et internationale, l'école doctorale a mis en place 9 cotutelles pour la période, elle accueille des doctorants venant d'autres universités françaises ou étrangères. Mais ces actions ponctuelles ne semblent pas être le fruit d'une structuration volontariste de la vie internationale de l'école doctorale ni d'une politique d'accueil particulière. Dans l'autre sens, la mobilité des doctorants est encouragée. Les doctorants peuvent percevoir une aide financière pour participer à un colloque. Toutefois, il semble que, dans certains cas, une certaine somme puisse rester à la charge des doctorants (un tiers de la somme), ce qui peut représenter un frein. La distribution de l'aide à la mobilité est faite suivant la demande et sur la base d'une validation du conseil de site, et non pas suivant une politique incitative avec validation du conseil de l'école doctorale. Cette situation témoigne

pour partie des problèmes résultant de l'éclatement géographique de l'école doctorale et pour partie de ce que l'école doctorale ne s'est pas encore véritablement emparée de ses missions à ce niveau.

L'école doctorale indique qu'elle entend remédier à ces défauts dans le projet qu'elle a présenté. Le projet ne donne toutefois pas de détails sur les modalités concrètes de remédiation.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'école doctorale est stable (une bonne centaine d'HDR). L'école doctorale donne des directives qui seront progressivement appliquées telles que la barre maximale de 10 doctorants par encadrant, ce qui paraît encore assez élevé. La politique menée pour les co-encadrements de thèse n'est pas encore précisée.

La formation proposée par l'ED reste très ponctuelle et ne témoigne pas de l'émergence d'une véritable identité de l'école doctorale. Outre des dispositifs d'accueil conduisant à la mise sur pied de trois formules d'animation (séminaire ouvert aux étudiants de Master et tenu fin novembre depuis 2013, journée de rentrée et cérémonie de remise des diplômes commune en réalité à toutes les ED), l'ED soutient et coorganise des manifestations annuelles (*Pôle rural* sur le site Caen, *Séminaire pratiques et pensées de l'émancipation* à Caen, atelier numérique au Havre, séminaire ED sur le site du Havre) ; elle soutient également des initiatives propres aux laboratoires telle que le séminaire annuel des doctorants de l'UMR IDEES. Elle mentionne aussi un atelier sur l'épistémologie de la recherche au Havre. Les modalités de conception de l'offre restent à préciser. Les doctorants indiquent qu'ils suivent des séminaires dans leurs laboratoires quand ceux-ci en proposent, mais qu'ils ne sont pas associés à la définition de l'offre de séminaires de l'école doctorale. La situation semble un peu meilleure à Rouen, tant en ce qui concerne les informations sur l'offre qu'en ce qui concerne les relations des doctorants avec leur école doctorale pour leur formation, sans être non plus entièrement convaincante. Les interactions annoncées dans le dossier entre l'ED 556 et l'ED 558 (HMPL) pour ce qui concerne la formation paraissent assez ponctuelles.

L'école doctorale a mis en œuvre certains outils destinés à accompagner la progression du doctorant, ce dont on ne peut que se féliciter, mais il semble que la perception de ces outils par les principaux intéressés ne soit pas positive. Ainsi, le doctorant dispose d'un livret dans lequel devraient être consignées toutes les activités effectuées en lien avec la thèse. Les doctorants (venus en grand nombre, ce qui témoigne d'un certain dynamisme de l'école doctorale) se disent majoritairement en désaccord avec ce livret dont ils pensent qu'il permet surtout à la direction de l'école doctorale de contrôler l'avancement de leurs travaux. L'aspect formatif de ce livret (aide à la rédaction d'un CV, constitution d'un portefeuille de compétences) n'est que très peu perçu. La présentation de l'avancement de la thèse devant un comité de l'école doctorale ou devant des membres du laboratoire en présence de représentants de l'ED pour un bilan à mi-parcours est également une initiative positive. Les doctorants toutefois en ont une perception assez inégale.

Par ailleurs, l'école doctorale affiche sa politique d'encadrement de la durée des travaux en octroyant trois années plus une si le doctorat bénéficie d'un financement, et six années plus une si le doctorant ne bénéficie pas d'un financement. Là aussi, le comité relève que l'école doctorale fait montre de bonne volonté ; toutefois, cette présentation pourrait aussi être comprise comme une incitation, pour les doctorants ne bénéficiant pas de financement, à outrepasser systématiquement les quatre années, même s'il ne s'agit là que d'un détail à corriger. Dans les faits, les directeurs expriment une volonté nette de contrôler la durée des thèses : des dérogations sont accordées si elles permettent effectivement l'achèvement de la thèse. Cette politique a été appliquée de manière assez radicale en 2011, permettant de faire soutenir dans l'année un tiers des thèses longues engagées, et aboutissant en même temps à l'abandon d'un autre tiers de ces mêmes doctorants.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs est aux mains de la ComUE. Des tableaux figurent dans le dossier sur ce point et donnent des résultats assez positifs (valeur moyenne de 85 % de taux d'insertion à trois ans) pour un taux de réponses de 65 à 71 %. Pour l'instant, l'école doctorale n'a pas utilisé les données livrées par ces tableaux pour élaborer en amont de la soutenance des dispositifs spécifiques. Il ne semble pas non plus que l'école doctorale ait mis en place des actions spécifiques de valorisation du doctorat.

Autoévaluation et projet :

Une procédure d'autoévaluation a été mise en place. L'autoévaluation a été faite par un collègue extérieur entièrement à l'ED (le vice-président du conseil scientifique de Rennes 2) et par une collègue étroitement impliquée dans les problématiques de l'ED et devenue directrice de la seconde ED en SHS de l'Université de Normandie. Même si elle pourrait encore être affinée, cette méthode paraît pertinente dans la mesure où elle donne un regard à la fois plus extérieur et moins consensuel pointant davantage les problèmes et un regard plus intérieur et plus empathique, permettant de comprendre autrement les problèmes de l'ED.

Les difficultés paraissent bien mises en avant, et en particulier la problématique de la cohérence des séminaires proposés, ou celle du suivi des docteurs. La seconde évaluation explique aussi pourquoi une partie des suggestions faites antérieurement par l'AERES en terme de regroupement multisite et fusion en une seule grosse ED des disciplines SHS n'ont pas été suivies. Rétrospectivement, on peut effectivement comprendre que le nombre trop élevé de doctorants d'une ED SHS unique et multisite ne contribue pas à l'amélioration de la situation. Et on soulignera en revanche que la préconisation antérieure de l'AERES relative à la diminution de la durée des thèses a bien été suivie d'effets.

Pour autant, il n'apparaît pas vraiment que l'autoévaluation ait été suivie de décisions concrètes quant aux points névralgiques que sont la mise en place d'une véritable politique de formation de l'ED et la prise en compte pour son aménagement de l'analyse du devenir des docteurs. Le choix des séminaires à venir reste assez peu motivé. Il n'est rien dit sur les mesures qui pourraient découler d'un meilleur suivi des docteurs par l'école doctorale.

Le projet a des contours qui ne sont pas très précis. Il souhaite surtout prendre appui sur la stabilité des procédures mises en place, pour partie de manière légitime, étant donnés les bouleversements déjà traversés et les difficultés à maîtriser les questions structurelles posées par l'éclatement géographique et la superposition de différentes structures interagissant avec l'école doctorale (telles que les UR, la MSRH, l'IRIHS...). On comprend que la direction tripartite de l'école doctorale et son conseil également multisite doivent résoudre en permanence des difficultés structurelles. Néanmoins, la réflexion pourrait encore être approfondie quant au suivi des doctorants puis des docteurs, quant à l'encouragement à l'autonomisation des doctorants, quant à l'appropriation de la formation par ces derniers et à leurs attentes, quant à une entrée raisonnée dans la vie professionnelle.

Appréciation globale :

L'école doctorale *HSRT* dispose d'un adossement scientifique important en nombre d'unités regroupées (une quinzaine) et assez dense puisqu'elle compte plusieurs UMR mais aussi des unités dont la plupart ont une offre de formation scientifique pour les doctorants qu'elles encadrent. Par ailleurs, elle fonctionne sur la base d'une volonté politique de la ComUE d'un rapprochement inter-sites. Pour l'instant cette mutualisation inter-sites se heurte à des difficultés d'harmonisation des procédures administratives et autres.

Cet éclatement rend difficile la mise en œuvre des missions de l'école doctorale qui pour l'instant s'est surtout emparée des missions relatives aux indicateurs donnés par le ministère. Ainsi, elle a réduit fortement le nombre de thèses de longues durées, elle a réussi à ramener la durée des thèses à un nombre de mois acceptable pour les disciplines qui la composent. Elle a aussi tenté de surmonter les problèmes d'harmonisation technique en proposant pour la distribution des financements aux doctorants des procédures standardisées.

En revanche, il semble qu'elle n'ait pas réussi à se doter d'une identité propre : des interactions productives entre doctorants de différentes disciplines n'émergent pas ou, quand elles ont lieu, ne résultent pas d'une politique incitative de l'école doctorale ; la définition des formations ne résulte pas d'un dialogue entre les laboratoires, l'école doctorale et leurs bénéficiaires, les doctorants, sur les besoins tant scientifiques que professionnalisants de ceux-ci ; le livret du doctorant et la présentation des travaux à mi-parcours mis en place pour veiller à l'évolution suffisamment rapide des thèses sont aussi des outils qui pourraient inciter positivement les doctorants à s'emparer de leur avenir professionnel. Ceux-ci ressentent fortement le besoin d'être mieux associés à la définition de leur parcours doctoral. Un travail de mise en confiance et de communication reste à faire sur ce point. La direction de l'école doctorale est consciente de ces difficultés et souhaite y remédier.

Points forts :

- Effort de réactivité aux préconisations antérieures de l'AERES qui débouche sur un assainissement de la situation : augmentation du nombre de thèses financées (100 financements en cinq ans dont 80 depuis 2012), diminution de la durée moyenne des thèses (61,7 mois pour Caen, 65,2 pour Rouen, 50,1 pour Le Havre), veille quant à l'avancée des travaux des doctorants.
- Clarté du site Web présentant les informations essentielles.
- Nombre important de masters adossés à l'école doctorale.
- Qualité du travail fourni par une grande partie des laboratoires rattachés à l'école doctorale en matière de formation scientifique.
- Projet témoignant d'une prise de conscience de l'équipe de direction et prenant en compte les exigences actuelles de la formation doctorale (identité de l'ED, internationalisation de la vie doctorale, meilleure élaboration de l'offre de formation, homogénéisation des politiques de site).

Points faibles :

- Un défaut d'harmonisation des politiques de site freine encore l'émergence d'une véritable identité de l'ED.
- L'ED peine également à trouver sa place au sein d'un écosystème où interviennent de nombreuses autres entités (MRSH, IRIHS, UMR, UR...).
- On note une faiblesse de la formation scientifique propre à l'ED (les initiatives sont présentes mais variables suivant les sites et dans l'ensemble assez peu étoffées et coordonnées).
- Le livret de l'étudiant et la présentation des travaux à mi-parcours sont ressentis comme une contrainte administrative plutôt que comme un outil de suivi bienveillant de l'évolution des doctorants ainsi que d'aide à l'entrée dans la vie active.
- Les résultats des enquêtes quant au devenir des docteurs ne sont pas utilisés pour ajuster la politique de formation de l'école doctorale.
- La circulation de l'information sur la vie de l'école doctorale est imparfaite et donne un sentiment d'opacité aux doctorants quant à son fonctionnement ; elle est aussi inégale suivant les sites.
- L'internationalisation des actions de l'école doctorale n'est pas encore assez étoffée et concertée.

Recommandations pour l'établissement

La ComUE devrait permettre à l'école doctorale de stabiliser son fonctionnement et de l'harmoniser. A cette fin, il serait opportun de veiller à ce que la fonction de directeur soit clairement identifiée et liée à une reconnaissance institutionnelle suffisamment attractive, afin de susciter la candidature de collègues qui puissent affronter la tâche dans toute son ampleur. Le ou la collègue qui prendra la relève devrait pouvoir incarner et exercer pleinement sa fonction, centralisatrice et novatrice, de manière ferme mais aussi sereine et bienveillante. Pour épauler cette direction, les secrétariats des trois sites devraient pouvoir mieux se coordonner et être mis en capacité d'harmoniser leur fonctionnement (usage de logiciels identiques, coordination des efforts). Il serait nécessaire que l'ED ait un lieu identifié sur chaque site (bureau de secrétariat et de direction ou sous-direction le cas échéant) afin d'asseoir physiquement cette identité. Il serait utile que les doctorants disposent de bureaux clairement identifiés et de lieux de rencontre.

Il faudrait veiller à ce que l'école doctorale s'empare plus avant de la formation des doctorants, en concertation avec les unités d'une part, avec les doctorants d'autre part, et qu'elle puisse le faire à partir d'une action centralisée et concertée de sa direction plutôt qu'à partir de décisions prises isolément sur chaque site.

Les outils de suivi mis à disposition par l'Université devraient être exploités par la future direction pour ajuster l'offre de formation de l'ED.

L'ED, tout en accompagnant l'écriture de la thèse de manière efficace, devrait améliorer sa politique de communication envers les doctorants et accueillir leurs suggestions pour des interactions productives.

Il faudrait, enfin, que l'ED mette en œuvre une véritable politique d'internationalisation.

Observations de l'établissement

Lamri ADOUI
Président de Normandie Université

tél. +33 (0)2 31 56 69 57
e-mail lamri.adoui@normandie-univ.fr

Affaire suivie par Patrice LEROUGE
Directeur du Collège des Ecoles Doctorales

e-mail patrice.lerouge@normandie-univ.fr

Caen, le 25 mars 2015

Monsieur le Président de Normandie Université

à

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur du département des formations
HCERES
20, rue de Vivienne
75002 Paris

OBJET Réponse au rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale Homme, Sociétés, Risques, Territoire - ED 556.

Monsieur le Directeur,

La présidence de Normandie Université prend acte du rapport d'évaluation rédigé à l'issue de la visite sur site du 15 décembre 2015.

Normandie Université remercie le comité d'évaluation HCERES pour la qualité de son travail et pour ce rapport qui dégage les forces et les faiblesses de l'ED Homme, Sociétés, Risques, Territoire (HSRT).

Après concertation avec les Universités de Caen, Le Havre et Rouen et le conseil de l'ED HSRT, nous vous transmettons, annexée à ce courrier, une réponse détaillée.

Nous prenons note des points forts et des points faibles identifiés et nous nous engageons à soutenir toute action de cette ED en faveur de la mise de œuvre d'une unité normande, d'une offre de formations spécifiques plus pertinente et d'une amélioration de la communication vers les doctorants. L'harmonisation en cours des pratiques des établissements, sous l'impulsion de la ComUE, contribuera également à une meilleure cohésion d'ensemble de cette Ecole Doctorale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de Normandie Université,



Lamri ADOUI

Annexe : Réponse du conseil de l'ED HSRT

Le Conseil de l'Ecole Doctorale Homme, Sociétés, Risques, Territoire (HSRT) souhaite porter à la connaissance du HCERES les remarques et commentaires suivants :

Page 4 : L'école doctorale avait aussi l'intention de prendre appui sur la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) Normandie qui était en projet de construction lors du dernier dépôt de projet, mais celle-ci n'ayant pas vu le jour, cette interaction n'a pas pu se concrétiser.

→ Certes la MRSH normande envisagée ne s'est pas mise en place mais l'adossement de l'Ecole Doctorale à la MRSH de Caen, à l'IRHIS de Rouen et au pôle SHS au Havre (PRSH) s'est sensiblement renforcé au cours de ce contrat.

Page 5 : La répartition en postes budgétaires a été définie de manière moins politique qu'empirique.

→ La remarque nous semble infondée (ou du moins révéler une incompréhension) ! L'ED effectue des choix politiques clairs qui en termes financiers font apparaître des priorités : soutien des formations générales ET spécifiques SHS, aide à la mobilité des doctorants, subvention des soutenances de thèse (doublée en cas de cotutelle, là encore dans une logique « d'incitation à »). Les priorités définies par le conseil sont soutenues, les points moins importants sont délaissés. Ce processus relève de choix politiques clairs (et évidemment discutables dans leur pertinence). Au-delà des aspects financiers, la politique de l'ED se veut très claire dans ses options et ses moyens (livret doctorant, présentation mi-parcours, thèse longue, site web, liste d'envoi etc...).

Page 6 : Les doctorants (venus en grand nombre, ce qui témoigne d'un certain dynamisme de l'école doctorale) se disent majoritairement en désaccord avec ce livret dont ils pensent qu'il permet surtout à la direction de l'école doctorale de contrôler l'avancement de leurs travaux. L'aspect formatif de ce livret (aide à la rédaction d'un CV, constitution d'un portefeuille de compétences) n'est que très peu perçu. La présentation de l'avancement de la thèse devant un comité de l'école doctorale ou devant des membres du laboratoire en présence de représentants de l'ED pour un bilan à mi-parcours est également une initiative positive. Les doctorants toutefois en ont une perception assez inégale.

→ Un travail d'information sur le rôle du livret sera à nouveau mené lors du prochain plan. Le "majoritairement" du rapport doit être relativisé. Si quelques doctorants sont contre le livret, souvent plus par principe que par pratique, beaucoup sont demandeurs d'outils clairs et de repères dans leur parcours doctoral.